

Cfdt

AUCHAN
PERPIGNAN

CHOIX DE PLACEMENT

PRIMES DE PROGRÈS ET DE PERFORMANCE

Chaque année tu dois te positionner sur le choix souhaité pour placer tes primes de progrès et de performance.

Tu dois effectuer ton choix dès le 27 mai prochain sur HR4YOU

Tu peux :

- Percevoir directement la totalité du montant de tes primes de progrès chaque trimestre par virement bancaire (ces sommes seront alors imposables).
- Investir la totalité du montant de tes primes de progrès chaque trimestre dans le PEE (FCP VALPRIME). Ces sommes, dans ce cas, bénéficient d'une exonération fiscale et seront bloquées 5 ans sauf cas de déblocage anticipé prévu par la loi.
- Les placer dans le PERCOL.
- Panacher le montant de tes primes de progrès entre le virement bancaire et le placement dans le FCP VALPRIME.

Si tu n'effectues pas de choix, tes primes seront automatiquement transférées dans le FC VALPRIME et bloquées pendant 5 ans.

Ton choix vaut pour l'ensemble des primes de progrès attribuées au cours de l'année 2024 (juin, septembre et décembre 2024, mars 2025).

Chaque trimestre, avant la publication du taux, tu peux modifier ton choix.

Important

La date limite de réponse est fixée au 18 juin

Sans réponse, tes primes de progrès seront investies dans le PEE (FCP VALPRIME) et bloquées 5 ans.

Tes élus CFDT, avec TOI et pour TOI